

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

## Séance plénière

---

**Vendredi 7 juillet 2017 – 10h00**

**Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois**

### Ordre du jour

#### 1. Communications

#### 2. Interpellations

- 2.1. de M. Alain Maron adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant l'étude de programmation et les modifications du décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé
- 2.2. de M. Michel Colson adressée à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'état d'avancement de la mesure n° 5 du Plan de Formation 2020 visant à renforcer la formation et la validation des compétences des détenus  
  
et interpellation jointe de M. Jamal Ikazban adressée à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant le projet qui consiste à renforcer la formation des détenus et la validation des compétences
- 2.3. de M. Julien Uyttendaele adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les mesures en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap

#### 3. Questions orales

- 3.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale, concernant la prévention et le dépistage des IST
- 3.2. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale, concernant le soutien de la Commission communautaire française au Télé-Accueil

#### **4. Question(s) d'actualité**

*(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 08h30)*

fixée(s) à 11h30.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés  
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21